

Assemblée générale 2020 de l'ANIA :

CRÉATIONS D'EMPLOI, INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES : L'AGROALIMENTAIRE SAURA ACCÉLÉRER SI L'ETAT L'ACCOMPAGNE

Paris, le 25/06/2020

L'ANIA, lors de son assemblée générale annuelle de ce jour, a présenté sa stratégie en matière sociale en présence de Muriel Pénicaud, Ministre du Travail.

L'ANIA a placé l'emploi, la formation, l'apprentissage et l'attractivité des métiers au cœur de sa stratégie d'accompagnement des entreprises de l'alimentation L'industrie agroalimentaire (avec 430 000 emplois), premier employeur de France qui recrute en moyenne chaque année 60 000 salariés (CDI, CDD hors Intérim et saisonniers).

Dans la crise, le secteur a tenu avec un taux d'activité de 75%. Le dialogue social s'est même renforcé dans les entreprises et au niveau national avec un travail de co-construction avec les partenaires sociaux et employeurs de l'agroalimentaire.

Néanmoins, la crise a généré des surcoûts importants (achats d'équipements de protection, surcoût de transport et logistique, augmentation des prix des matières premières, recours au travail temporaire pour répondre aux pics d'activité et à l'absentéisme,...) et l'impact se fait aujourd'hui sentir notamment pour de nombreuses TPE/PME fournisseurs de la Consommation Hors Domicile (CHD) qui sont soit à l'arrêt ou dans une phase de redémarrage très lente.

Les entreprises de l'alimentation et notamment les milliers des TPE/PME ont conscience que la sortie de crise les pousse à investir dans le développement des compétences de leurs salariés et dans la transmission de leurs savoirs notamment par la voie de l'apprentissage. Certaines ont même continué à recruter dans cette période difficile et toutes ont pour objectif la création d'emploi.

L'ANIA croit en l'excellence de l'insertion par l'apprentissage et inscrit le sujet au cœur du Contrat Stratégique de Filière Alimentaire en concertation avec la Coopération Agricole, les représentants des entreprises de la viande et les organisations syndicales salariés.

Pour relever ces défis, l'ANIA a exprimé à la Ministre, la nécessité pour l'Etat de s'engager à :

- **Soutenir les entreprises les plus fragilisées par la crise en leur permettant de relancer leur activité progressivement** (extension des mesures de soutien accordées aux Cafés – Hôtels – Restaurants.
- **Soutenir les mesures d'attractivité, de recrutement et de développement des compétences pour les salariés.**
- **Supprimer ou réévaluer les dispositifs pesant trop lourdement sur les entreprises :**
 - le dispositif de bonus-malus sur les contrats courts
 - la sanction liée au non-respect des entretiens professionnels

Laurent Marembaud, Président de la commission sociale de l'ANIA : « *L'industrie alimentaire est prête à répondre aux défis de la transformation numérique, de la transition écologique et à s'engager encore davantage vers la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Nous avons la conviction que le potentiel de croissance de notre industrie justifie un plan d'accélération. Un soutien volontariste de l'Etat aux transformations de notre industrie contribuera à une création d'emploi durable* ».

Contact presse : Sophie Ionascu – sionascu@ania.net – 06 81 17 94 60

L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 35 syndicats métiers et 16 associations régionales, représentatives des 17 723 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 176 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 594 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.